

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la salle communale de la mairie :

le jeudi 13 novembre 2025 à 18 heures précises.

A Servoz, le 7 novembre 2025.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

Ordre du jour :

Session ordinaire

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Etat civil
- Urbanisme – Foncier :
 - ♦ Autorisations d'urbanisme
 - ♦ Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Mont-Blanc arrêté – avis de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc – information préalable
- Compte – rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal
- Affaires administratives :
 - ♦ Signature d'un Bail Constitutif de Droits Réels dans le cadre du portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie pour le bâtiment de l'Europe
 - ♦ Mise en location du bâtiment de l'Europe – approbation des baux professionnels avec les sociétés
 - ♦ Actualisation du Projet Pédagogique de l'accueil périscolaire
 - ♦ Actualisation du Projet Educatif Local
 - ♦ Renouvellement du Projet Educatif Territorial (PeDT)
 - ♦ Projet de Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies – avis du Conseil Municipal
- Affaires financières :
 - ♦ Projet de désimperméabilisation et de végétalisation des cours de l'école – demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2026
 - ♦ Demande d'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour le budget général
 - ♦ Attribution d'une subvention complémentaire à l'Amicale des Parents d'Elèves de Servoz
- Marchés publics :
 - ♦ Adhésion au groupement de commandes avec la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc pour les achats de fourniture administratives et de papier pour impression
 - ♦ Adhésion aux groupements de commandes avec la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc dans le cadre du lancement de plusieurs consultations
 - ♦ Attribution du groupement de commandes pour les petits travaux de voirie
- Ressources humaines :
 - ♦ Service administratif – création d'un emploi permanent à temps complet lorsque la création ou la suppression d'un emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public dans les communes de moins de 2 000 habitants
 - ♦ Service administratif – recrutement et création d'un poste de responsable du service administratif et d'adjoint à la secrétaire de mairie en charge de la gestion comptable et financière
- Questions et informations diverses